

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.642.010.1 DU 13 MAI 1991

Dispositif mesureur de charge TRAYVOU modèle SELFOR 2 libre-service

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TRAYVOU, chemin du Pras, BP 27,
69350 La Mulatière.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge TRAYVOU modèle SELFOR 2 libre-service faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle SELFOR approuvé par la décision n° 91.00.642.002.1 du 13 mai 1991 (1) :

- par la modification de la face avant caractérisée non seulement par une disposition différente des divers éléments qui la composent, mais également par l'adjonction d'un guide opérateur à synthèse vocale, d'un éclairage pour la nuit et d'un monnayeur capable de rendre la monnaie ;
- par la modification du plan de scellement de l'instrument.

Les autres caractéristiques, les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction, les conditions particulières de vérification, les indications particulières ainsi que les dispositions particulières ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Tout instrument de pesage neuf utilisé pour les opérations citées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 et incluant le dispositif mesureur de charge TRAYVOU modèle SELFOR 2 libre-service doit faire l'objet d'une approbation de modèle.

ANNEXE

Schéma n° 5551.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHE

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

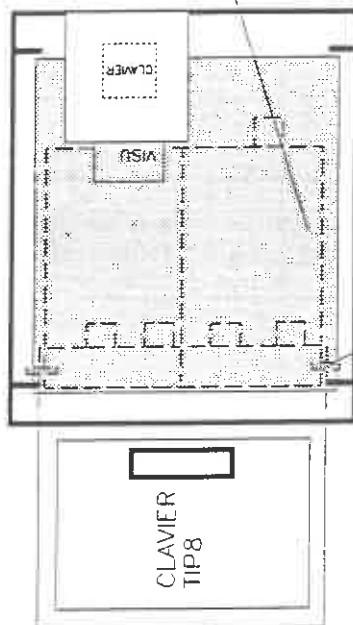
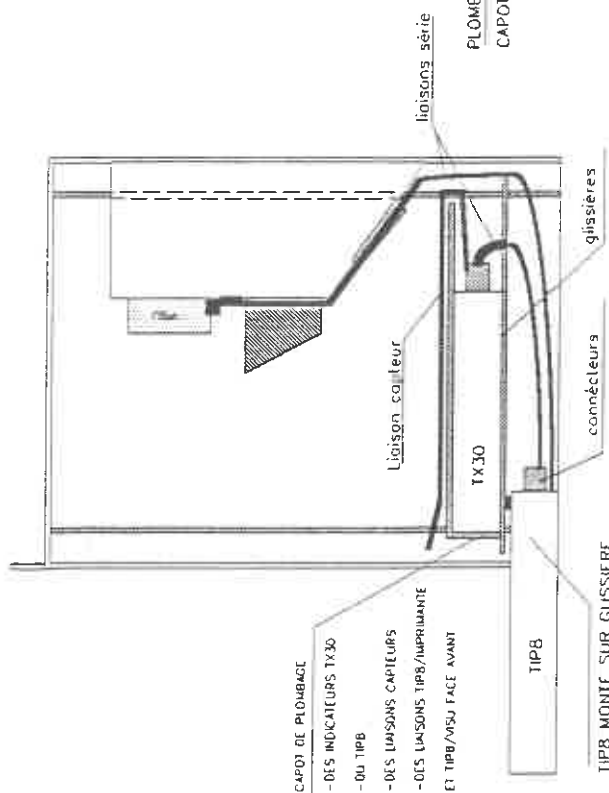
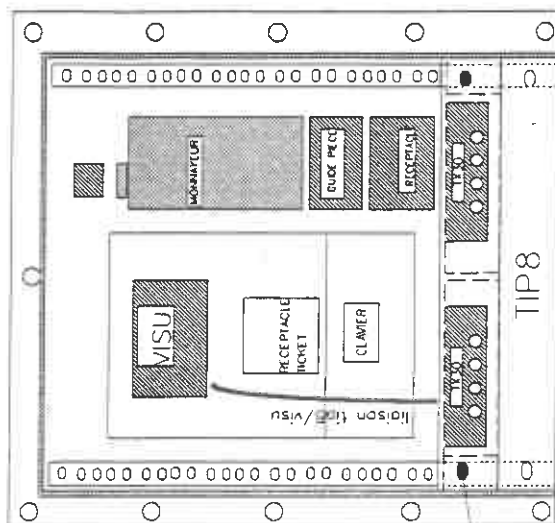
M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1991, page 492.

■ N° 5551

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TRAYVOU SELFOR 2 LIBRE-SERVICE

Plan de scellement



CAPOT DE PLOMBAGE
-DES INDICATEURS TX30
-OU TIP8
-DES LIAISONS CAPTEURS
-DES LIAISONS TIP8/IMPRIMANTE
ET TIP8/VISU FACE AVANT

CAPOT DE PLOMBAGE
-DES INDICATEURS TX30
-OU TIP8
-DES LIAISONS CAPTEURS
-DES LIAISONS TIP8/IMPRIMANTE
ET TIP8/VISU FACE AVANT

huile d'arrêt
fixée au tip8
Celles ci interdisent l'accès
aux connecteurs si on ne
déplombe pas le capot
de plombage